Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

STIRWEN EVENTS – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 19 décembre 2025 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Aux termes d'un acte SSP en date à CARNAC du 28/11/2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : STIRWEN EVENTS Siège : C/o LA SOCIETE D'EXPLOITATION DU STIRWEN – Allée du Mané Brézil – Le Moustoir – BP 59 – 56340 CARNAC Objet : Tant en France qu'à l'étranger : – L'organisation, la conception, la planification et la coordination d'événements de toute nature, notamment professionnels, culturels, sportifs, institutionnels ou privés ; – La création, la production et la gestion de manifestations, salons, congrès, séminaires, expositions, soirées et festivals ; – Le conseil en communication événementielle, marketing, image de marque et relations publiques ; – La prestation de services liés à la logistique, la technique, la scénographie, la décoration, l'animation et la gestion du personnel lors d'événements ; – La location, l'achat, la vente et la mise à disposition de matériel, mobilier, équipements et espaces nécessaires à la réalisation d'événements ; – La conception et la réalisation de supports de communication, visuels, audiovisuels ou numériques liés à l'activité événementielle ; – Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son développement. Capital : 2.000 € Durée : 99 ans Président : Madame Guenaëlle, Louise, Jacqueline BELLEC, née le 29 août 1975 à Vannes (56), de Nationalité Française, demeurant : C/O LE STIRWEN – Allée du Mané Brézil – Le Moustoir -BP 59 -56340 CARNAC Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire ; chaque action donne droit à une voix. Clause d'agrément : cession entre associés libre. Cession à un tiers non associé soumis à agrément du Président. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lorient. Pour avis

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Consulter cette annonce en ligne